

Bourse de collège 2023-2024
(A lire attentivement)

- Les bourses ont pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité des élèves inscrits au collège Saint Louis Saint Bruno.
- Afin de bénéficier de la bourse de collège au titre de l'année scolaire 2023-2024, le montant des ressources de l'année 2022 ne doit pas excéder le plafond de référence annuel tel qu'il est déterminé. **Ce plafond est revalorisé chaque année (voir barème ci-dessous).**

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	16 885€	20 781€	24 677€	28 573€	32 471€	36 367€	40 263€	44 160€

- En fonction de votre réponse, un dossier sera donné à votre enfant.
Vous devrez le compléter et le retourner dans les meilleurs délais.

A noter :

Les élèves boursiers en 2022-2023 doivent **obligatoirement** renouveler leur demande. La bourse de collège n'est attribuée que pour une seule année scolaire. Les informations complémentaires sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr>

Le coupon réponse ci-dessous est à rendre OBLIGATOIREMENT.

Il devra être remis à chaque responsable de niveau au plus tard le **18 SEPTEMBRE 2023**
(sans aucun autre document)

✂-----

Je soussigné(e), M. / Mme _____, représentant légal de l'enfant

Classe : _____

Déclare avoir pris connaissance du barème d'attribution des bourses et souhaite recevoir un dossier de demande de bourse pour l'année scolaire 2023-2024 :

OUI

NON

Fait à _____, le _____

Signature des responsables légaux